Bras

VOS QUESTIONS,

COMITÉS DE QUARTIER

NOS RÉPONSES...

Mairie de Bras - Route de Brignoles - 83 149 Bras
Tél : 04 94 37 23 40 - Mail : secretariat@mairie-bras.fr - Site Internet : www.mairie-bras.fr

ZONE 6

RÉUNION DE QUARTIER DU 2 MAI 2023

- **Le chemin de Masseboeuf dit des Adrets manque d'entretien (présence de trous)**

Ce chemin est un chemin rural non goudronné, l'entretien incombe aussi bien à la mairie qu'aux riverains.
Toutefois, nous allons programmer une réparation de ce chemin.

- **Serait-il possible de rajouter un conteneur à carton sur le point de collecte de la route du Val ?**

C'est une compétence du SIVED NG et non pas de la commune.
La collecte des cartons est en cours de déploiement. Pour le moment, le SIVED NG équipe les sites principaux de toutes leurs communes membres.
Une demande sera faite au SIVED NG pour équiper le site de Masseboeuf.

- **N°288 de la route du Val, journal non distribué**

Cette information a été relayé au service technique afin de veiller à distribuer les prochaines éditions.

- **Des motos circulent régulièrement très vite sur la route départementale du Val**

Nous signalons cette problématique d'incivisme à la gendarmerie afin de faire des contrôles.
Nous avons également été informé que les services de l'Etat avaient classé cette route dans leur action de prévention prioritaire sur la vitesse. Des panneaux d'information de contrôles radars fréquents seront implantés et des contrôles effectués par la gendarmerie.

- **Les conteneurs à l'amorce du chemin des Signols sont trop proches de la route départementale et présentent un danger pour les utilisateurs**

Nous avons déjà étudié avec le SIVED NG d'autres alternatives pour l'implantation de ces conteneurs. Malheureusement, nous ne disposons pas de propriété communale à proximité immédiate du chemin des Signols.
Il est évoqué la suppression de ce point de collecte et de renforcer celui de la route du Val et des Candouliers.
Un sondage sera réalisé à tous les administrés du chemin des Signols afin de proposer cette solution.

- **Le chemin des Signols manque d'entretien (trous, affaissements, carrossage insuffisant)**

Une campagne sera réalisée pour la réparation des trous et élaguer les branches basses du chemin.
Pour les affaissements, ces travaux sont lourds et nécessitent une programmation budgétaire. Un diagnostic sera établi sur l'ensemble des chemins communaux afin de recenser tous les chemins qui nécessitent des travaux. L'objectif est de proposer un programme pluriannuel de réfection de voirie pour les prochains budgets aux élus.

- **Ligne téléphonique basse sur le chemin des Signols**

Nous allons saisir orange, gestionnaire de ces lignes, afin qu'il programme des travaux d'entretien

- **Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) dans le quartier des Signols ne sont pas respectées**

Une information a été faite dans le dernier journal sur les OLD.
Il appartient à chacun des acteurs de respecter cette réglementation.
Si vous avez une difficulté, n'hésitez pas à vous rapprocher de la police municipale.

- **Serait-possible que la commune mette à disposition un broyeur professionnel des administrés afin de faciliter les opérations d'entretien des espaces verts + des OLD**

L'utilisation de ces outils présente un danger certain pour les utilisateurs non formés. Nous ne sommes donc pas favorables de mettre à disposition ce type d'équipement.
Par contre, le SIVED NG subvention à hauteur de 25% l'achat d'un broyeur. Toutes les infos utiles ici : https://sived83.com/le-service/le-broyage/

- **Le quartier Courumy est régulièrement souillé par des dépôts sauvages. La commune intervient régulièrement mais n'est-il pas possible de mettre soit un obstacle (barrière, rocher, tranchée, …) ?**

Nous allons étudier les possibilités d'aménagement du site avec l'ONF et le CCFF.

- **Beaucoup de promeneurs se stationnent à la fin du chemin de Masseboeuf. Est-il possible d'installer une barrière ?**

Nous allons étudier les possibilités d'aménagement du site avec l'ONF et le CCFF.

- **Il est constaté une vitesse excessive sur le chemin de Masseboeuf. Est-il possible de réglementer ce chemin à 15km/h ?**

La pose de panneau ne permettra malheureusement pas de lutter efficacement contre ces incivilités. Nous ne sommes donc pas favorables à cette installation.

- **Sur la barrière DFCI de la route du Val, il manque le panneau B0**

Ce panneau sera rajouté.

- **Sur le chemin de Regay, il a été constaté que certaines vignes ont été arrachées. Un projet immobilier est prévu ?**

Les agriculteurs renouvèlent régulièrement leurs pieds de vigne.
Ces parcelles sont classées en zone agricole, il est donc impossible d'envisager un projet immobilier.
En complément, la commune a fait la démarche de classer ces parcelles dans la Zone Agricole Protégée, renforçant sur du très long terme la destination agricole de ces parcelles.

- **La fin du chemin des Routes est très étroit et sans aire de retournement. Nous sommes inquiets pour l'accès des pompiers.**

Le chemin des Routes est un chemin privé. Il appartient aux propriétaires de créer ces aménagements.
Dans tous les cas, même si les conditions d'intervention sont plus difficiles, les pompiers interviendront.
En complément, 5 parcelles constructibles sont actuellement à vendre par la commune dans ce chemin. Il est prévu d'améliorer la voirie devant ces parcelles et de goudronner le chemin avec un financement par ces nouveaux propriétaires (travaux inclus dans le prix de vente).

- **Le poteau incendie des Signols est encombré par de la végétation**

Nous allons procéder à l'entretien des abords de ce poteau incendie.

- **Est-il possible de rajouter des poteaux incendie sur le chemin des Signols**

Le renforcement des poteaux incendie est effectué systématiquement lors du renouvellement du réseau de distribution.
Il est précisé que ces installations facilitent les interventions des pompiers mais en aucun cas limitent leur intervention. Même sans installation, votre maison sera défendue par les services de secours.
Nous vous invitons à respecter les Obligations Légales de Débroussaillement qui restent votre meilleure défense.

- **Est-il possible de réparer la carraire entre l'ancien chemin du Val à Saint-Maximin et le chemin des Signols ? Cette réparation permettrait de désenclaver le chemin des Signols (en cas d'incendie, de travaux, etc…)**

Les carraires sont privées et ouvertes à la circulation publique. Leurs entretiens n'incombent pas à la mairie.
Toutefois, une étude sera réalisée par la commune sur l'ensemble des carraires afin de lancer éventuellement une procédure d'intégration en tant que chemin rural. Cette démarche sera fastidieuse et nécessite l'acceptation de l'ensemble des administrés.

- **Le feu de l'ancien chemin du Val à Saint Maximin est encombré par de la végétation**

L'élagage a déjà été réalisé.

- **Certains riverains ont le sentiment de manquer d'attention dans les écarts par rapport au centre village, notamment avec les travaux de réaménagement en cours**

Le réaménagement du centre village améliore le cadre de vie de tous les Brassois et pas seulement les habitants du centre village. Les élus attachent une grande importance dans l'équité de traitement de tous les Brassois. Il n'y a donc aucune distinction ni favoritisme dans nos actions.

- **Est-il prévu de déployer des bornes de recharge électriques sur le village**

À ce jour, il n'est pas prévu de déployer des bornes de recharge électriques. Ces installations sont faites souvent par les commerces afin de répondre à un besoin de leur clientèle.

Nous allons toutefois étudier si l'installation d'une borne serait possible.

- **Est-il prévu une aide communale pour l'installation de panneau photovoltaïque en toiture ?**

Des aides de l'Etat sont déjà en vigueur. A notre connaissance, aucune commune n'a déployé des aides pour ce type d'installation d'autant plus que ces installations sont amorties rapidement par le bénéficiaire.

- **Avez-vous des nouvelles sur l'arrivée d'un nouveau docteur ?**

Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.
Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domiciles sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.
Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Sur l'ancien chemin du Val à Saint Maximin, devant la bastide de Fontcouverte, des trous sur les accotements se sont formés**.

La réparation a déjà été réalisée.

ZONE 5

RÉUNION DE QUARTIER DU 4 MAI 2023

- **La ligne de bus Zou N°LR36 a été supprimée. Du coup, plus de ligne directe pour la gare TGV depuis Saint Maximin. Une ligne vers Aix existe mais pas de ligne directe vers la gare routière d'Aix, du coup, entre le temps de trajet et les changements, il faut 3h pour se rendre à Aix TGV. La mairie peut-elle intervenir auprès de la Région Sud ?**

Nous avons déjà relayé à la région Sud cette problématique. Leur nouvelle politique de transport de la Région pénalise fortement le monde rural. Une nouvelle intervention auprès du président Muselier sera effectuée.
La réponse de la Région à ce jour reste qu'une ligne directe (LR94) entre Brignoles et Marseille TGV existe sur notre territoire.

- **Certaines habitations sont alimentées uniquement par des sources ou forage. La sécheresse actuelle inquiète fortement. Est-il prévu un raccordement au réseau communal ? Est-il possible de bénéficier du canal de Provence ?**

À ce jour, la ressource en eau potable reste stable mais cette situation reste précaire. De manière générale, il n'est pas prévu d'extension du réseau communal afin de pouvoir préserver les abonnés actuels. Toutefois, nous travaillons actuellement pour que la commune soit raccordée au canal de Provence.
Nous avons également sécurisé l'entretien et le fonctionnement de la borne à eau disponible route de Barjols. Elle fait désormais partie des obligations d'entretien de Véolia.

- **Un point de déchet sauvage a été repéré à la verrerie et signalé à la mairie. Qu'en est-il de la situation ?**

Malheureusement ce point n'est pas visible de la voie publique. Nous ne pouvons donc pas faire de constat.
Il est rajouté que ce point pourrait contenir des produits polluants (batteries, bidon, etc..) et que ce point est visible d'une propriété sur laquelle le propriétaire donne une autorisation d'accès à la police municipale.
La police municipale viendra donc faire ce constat et la mairie prendra toutes les dispositions nécessaires.

- **Y a-t-il un programme de réparation de voirie de prévu ? Il est signalé en réunion que les chemins suivants nécessiteraient des travaux ; chemin de la Verrerie, chemin de l'Anadeau, chemin des Bacs Grecs, chemin de St Jean, chemin du Grand Temple**

Ces travaux sont lourds et nécessitent une programmation budgétaire. Un diagnostic sera établi sur l'ensemble des chemins communaux afin de recenser tous les chemins qui nécessitent des travaux.
L'objectif est de proposer un programme pluriannuel de réfection de voirie pour les prochains budgets aux élus.

- **La fibre est-elle déployée ?**

Normalement le déploiement du réseau est achevé. Le raccordement de l'abonné est à la demande de l'administré. Vous pouvez vérifier si vous êtes raccordable sur le site des opérateurs comme par exemple chez orange : https://boutique.orange.fr/internet/eligibilite/f14c6968-1b6f-4ee7-9432-35e90f507cf3#testez-votre-fixe

- **Début juillet, y-a-t-il des restrictions pour l'utilisation d'un barbecue ?**

Les feux sont réglementés par la préfecture. Voici un extrait de cette réglementation :
5. Les feux de cuisson et les feux d'artifice sont strictement réglementés :
Tous les feux de cuisson (barbecue mobile par exemple) ou d'artifice sont interdits en période rouge à l'intérieur et à moins de 200 mètres des forêts, sauf autorisation spéciale obtenue auprès du maire. En périodes verte et orange, les propriétaires et ayants droit peuvent allumer un feu de cuisson ou faire usage de feux d'artifice sur leur terrain en respectant les règles de sécurité (zone débroussaillée, pas de feu à l'aplomb des arbres, surveillance permanente et extinction totale après usage, etc.).
6. L'emploi des cheminées et des barbecues fixes est autorisé, sous réserve de respecter les règles de sécurité :
Les restrictions à l'emploi du feu imposées par l'arrêté préfectoral du 16/05/2013 ne s'appliquent pas aux habitations, à leurs dépendances ainsi qu'aux bâtiments de chantier, ateliers ou usines. L'usage de barbecues fixes attenants à des bâtiments est également autorisé lorsqu'ils sont aux normes et que leur cheminée est équipée de dispositifs pare-étincelles.

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM) a encore augmenté. Pour quelles raisons ?**

En effet la TOEM a fortement évolué ces dernières années. Plusieurs raisons :
- L'harmonisation des impôts suite à la fusion des 3 intercommunalités pour créer l'agglomération Provence Verte. La taxe foncière et la taxe d'habitation baissent et la TOEM augmente. L'impact de la baisse a été annulé avec la suppression de la taxe d'habitation par l'Etat.

- La hausse du coût de collecte et de traitement des déchets. Cette compétence est fortement liée aux coûts de la vie comme le carburant qui a fortement augmenté ces dernières années.
- La hausse programmée de la TGAP par l'Etat qui impacte fortement le coût de traitement des déchets :

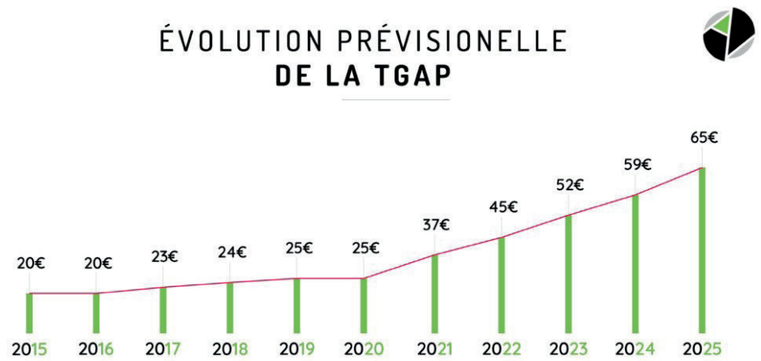

- **Est-il possible de bénéficier d'une souplesse d'accès à l'espace tri quand on utilise notre véhicule pro dans le cadre personnel ?**

L'accès à l'espace Tri est réservé aux particuliers. Il est toujours difficile pour les agents de haut de quai de faire la différence lors de l'utilisation d'un véhicule pro. Il s'agit souvent du bon sens avec la nature des déchets transporter.

- **Le site de collecte du croisement st-Maximin/Tourves/Bras est relativement dangereux. La circulation des véhicules est très proche des piétons qui déposent leurs déchets.**

La signalétique au sol n'est pas assez organisée pour sécuriser ce carrefour. Un travail avec la direction des routes sera fait pour améliorer ce point et ainsi éloigner la circulation des points de collecte.

- **Quartier Anadeau, il est signalé des cas de braconnage sur des chevreuils.**

Cette information a été transmise à la société de chasse qui organise les contrôles et la sécurité sur le droit de chasse. La police municipale sera également vigilante à toute situation suspecte.

- **Au quartier des bas grecs, il y a la présence de compost durant plusieurs semaines. Une autorisation communale a été donnée ?**

Il s'agit d'une activité agricole. Une déclaration de défrichement a été faite lors de la demande initiale mais il n'y a pas besoin d'autorisation pour ce type de dépôt provisoire.

ZONE 4

RÉUNION DE QUARTIER DU 9 MAI 2023

- **Pouvez-vous nous préciser les obligations légales de débroussaillement (OLD) ?**

Les OLD sont obligatoires autour des habitations dans rayon de 50m y compris sur les parcelles voisines. C'est l'occupant de l'habitation qui doit s'acquitter des OLD avec l'autorisation éventuelle du voisin. En cas de difficulté, la police municipale peut vous apporter tous les renseignements.

- **Le chemin de Lourteaux présente des affaissements et des racines forment des déformations importantes. Serait-il possible de planifier des travaux ?**

Le chemin de Lourteaux est une carraire. Même si la circulation est publique, ce chemin est privé et donc son entretien n'incombe pas à la commune.
Toutefois, une étude sera réalisée par la commune sur l'ensemble des carraires afin de lancer éventuellement une procédure d'intégration en tant que chemin rural. Cette démarche sera fastidieuse et nécessite l'acceptation de l'ensemble des administrés.

- **La fibre est-elle déployée ?**

Normalement le déploiement du réseau est achevé. Le raccordement de l'abonné est à la demande de l'administré. Vous pouvez vérifier si vous êtes raccordable sur le site des opérateurs comme par exemple chez orange : https://boutique.orange.fr/internet/eligibilite/f14c6968-1b6f-4ee7-9432-35e90f507cf3#testez-votre-fixe

- **Je n'ai pas de numéro pour mon habitation au chemin du Brusquet**

Pour tout problème d'adressage, nous vous invitons à s'adresser à la police municipale, gestionnaire de ces démarches.

- **Le parking de la rue Louis Pasteur est sensible aux eaux de pluie. Est-il envisageable d'améliorer la grille afin qu'elle ne soit pas obstruée par les feuilles ?**

Les grilles sont réglementaires pour la sécurité des usagers piétons et véhicules.
Nous allons étudier une solution qui pourrait améliorer la situation.

- **Il est constaté une vitesse excessive sur l'ancien chemin de Barjols et l'ancien chemin de Correns.**

Ces incivismes sont très difficiles à réguler. La police municipale sera plus attentive dans ses secteurs afin de sensibiliser les automobilistes à ces excès de vitesse.

- **Une rumeur circule sur le maintien après travaux du sens unique dans la rue E. Combes. Est-ce envisagé ?**

En effet, c'est une solution qui est envisagée. Un sondage a d'ailleurs été fait à tous les habitants de cette rue qui sont les premiers concernés. La décision sera prise à la majorité des voix exprimées.

- **Est-il envisagé une extension du réseau eau potable vers le chemin des Joncquas et vers la chèvrerie Cabreto ?**

À ce jour, la ressource en eau potable reste stable mais cette situation reste précaire. De manière générale, il n'est pas prévu d'extension du réseau communal afin de pouvoir préserver les abonnés actuels.
Toutefois, nous travaillons actuellement pour que la commune soit raccordée au canal de Provence.
Nous avons également sécurisé l'entretien et le fonctionnement de la borne à eau disponible route de Barjols. Elle fait désormais partie des obligations d'entretien de Véolia.

- **Le tuyau de la borne à eau est souvent endommagé car les véhicules circulent dessus. Est-il envisagé d'améliorer cet équipement par une potence ?**

Une étude sera menée afin de vérifier la faisabilité de cette potence et son coût.

- **Je constate des fissures sur ma maison, suis-je éligible à l'arrêté de catastrophe naturelle ?**

Nous vous conseillons fortement de faire une déclaration assurance. Un expert sera missionné afin de vérifier si le sinistre est lié ou pas à cet arrêté de catastrophe naturelle.

- **Le parc photovoltaïque est-il en service ?**

Oui, ce parc est désormais en service. Il produit l'équivalent d'une consommation hors chauffage d'une commune comme Saint-Maximin. Ce parc rapporte un peu plus de 100 000€ de loyer par an pendant 30 ans à la commune.

- **Avez-vous trouvé un nouveau médecin ?**

Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.
Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domiciles sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.
Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Est-il prévu d'urbaniser les parcelles classées en zone naturelle**

Nous avons comme objectif que Bras reste un village. Nous n'avons donc aucune volonté politique d'urbaniser les parcelles classées actuellement en zone naturelle.

ZONE 3

RÉUNION DE QUARTIER DU 11 MAI 2023

- **Est-il envisagé une extension du réseau eau potable vers le chemin de Camp Redon ?**

À ce jour, la ressource en eau potable reste stable mais cette situation reste précaire. De manière générale, il n'est pas prévu d'extension du réseau communal afin de pouvoir préserver les abonnés actuels.
Toutefois, nous travaillons actuellement pour que la commune soit raccordée au canal de Provence.
Nous avons également sécurisé l'entretien et le fonctionnement de la borne à eau disponible route de Barjols. Elle fait désormais partie des obligations d'entretien de Véolia.

- **Sans réseau d'eau, ces quartiers sont également vulnérables aux incendies. Est-il prévu de rajouter les poteaux incendie ou des réserves autonomes ?**

Le renforcement des poteaux incendie est effectué systématiquement lors du renouvellement du réseau de distribution.
Il est précisé que ces installations facilitent les interventions des pompiers mais en aucun cas limitent leur intervention. Même sans installation, votre maison sera défendue par les services de secours.
Nous vous invitons à respecter les Obligations Légales de Débroussaillement qui restent votre meilleure défense.

- **On constate l'installation de caravanes dans les zones naturelles ou agricoles. Est-ce autorisé ?**

Les caravanes ne sont pas autorisées. Une procédure est systématiquement faite pour ces installations illicites. Le délai d'instruction au tribunal administratif reste long (9 à 12 mois). N'hésitez pas à les signaler à la police municipale en charge de faire ces contrôles.

- **Nous subissons des nuisances sonores par l'installation de chenil. Est-ce autorisé ?**

Les chenils de moins de 9 chiens sont autorisés. Au-delà, ils doivent être installés à plus de 100m des habitations.
Quel que soit le type de chenil, il doit respecter la tranquillité publique. Nous allons sensibiliser le propriétaire de ce chenil afin de veiller à respecter les nuisances sonores. A défaut de réaction, nous procèderons à la verbalisation.

- **Malgré notre pétition, nous constatons que des battues sont organisées chemin de Counillières. Ces battues sont trop proches des habitations et nous souhaitons qu'elles ne soient plus organisées.**

D'après l'association de chasse, ces battues étaient organisées à la demande des agriculteurs et propriétaires du quartier car beaucoup de dégâts étaient constatés. Nous allons de nouveau prendre contact avec eux afin de les informer de cette volonté des habitants de cesser cette activité sur ce site.

- **Lors des manifestations, le stationnement à l'amorce du chemin du plateau est problématique et restreint fortement l'accès. En l'état, les services de secours ne pourraient plus se rendre sur site. Pouvez-vous faire un aménagement pour interdire ce stationnement ?**

En effet, nous ne pouvons tolérer que l'accès au chemin soit restreint. Un aménagement sera fait pour résoudre ce problème.

- **Lors des tournois de foot, le stationnement sur le chemin de Counillières n'est pas du tout respecté. Des voitures sont stationnées de partout.**

Nous allons sensibiliser l'association de foot afin de gérer ce stationnement lors de leur tournoi.

- **Nous constatons la formation de trous à l'amorce du chemin de Pouarat.**

Une réparation sera effectuée par le service technique.

- **Est-il possible de nettoyer les zones de croisement sur le chemin du Plateau ?**

Ces zones sont souvent sur domaine privé. Nous le ferons si nous avons l'autorisation des propriétaires.

- **On constate une vitesse excessive des livreurs sur tous les axes routiers. Pouvez-vous les sensibiliser ?**

  Le nombre d'acteurs dans le service livraison est important. Une sensibilisation a déjà été effectuée à certains ''chauffeurs''. Malheureusement, ce n'est guère suivi de résultat.

- **On constate également une vitesse excessive aux abords des écuries du chaco. Cela représente un danger pour les enfants et familles inscrits au poney club.**

  Nous allons étudier les possibilités d'aménagement pour sensibiliser et réduire la vitesse sur cette portion.

- **Pourquoi la phase 1 des travaux du centre village est toujours en cours ? La fontaine sera-t-elle reposée ?**

  Suite à un décalage d'altimétrie entre le projet et la réalisation, nous avons dû effectuer des travaux de maçonnerie sur le mur du belvédère. Suite aux conflits actuels, l'acheminement des pierres de couvertine est retardé. Dès la réception des pierres, les travaux sur le parking et sur le belvédère seront entrepris et la fontaine reposée.

- **Le projet de la coopérative est toujours d'actualité ?**

  Oui, ce projet est porté par 2 agriculteurs agréé bio de Bras. Ils prévoient la production sur place de leur vin avec une vente sur site. D'après nos informations, le projet devrait être finalisé courant 2024.

- **On constate que les voitures klaxonnent dans le double virage du chemin de Counillières. Est-il possible d'installer un miroir ?**

  L'installation de miroir est limitée aux carrefours équipés d'un STOP. Il n'est donc pas réglementaire d'installer ce type d'équipement pour améliorer la visibilité d'un virage.

- **Avez-vous trouvé un nouveau médecin ?**

  Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.
  Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domiciles sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.
  Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Des rumeurs circulent sur l'installation d'un boulanger.**

  Nous n'avons pas connaissance de cette information.

- **La fibre a bien été installée dans notre quartier, par contre, un touret a été laissé sur le chemin de Pouarat.**

  Nous allons saisir le prestataire afin de le retirer.

- **Est-il possible d'installer un portail sur le chemin qui mène à notre propriété ?**

  Ce chemin est une carraire. Bien que l'entretien incombe aux parcelles qu'il dessert, son utilisation reste publique. Vous ne pouvez donc pas installer un portail.

ZONE 2

RÉUNION DE QUARTIER DU 15 MAI 2023

• Il y a des cessions de terrains constructibles au chemin des routes, nous sommes inquiets de la circulation supplémentaire ainsi que les dégradations induites sur le chemin.

Le chemin des Routes est une carraire sur sa partie entre la RD28 et le chemin du Regay et un chemin privatif avec servitude de passage à partir du croisement jusqu'à son impasse. Il appartient aux propriétaires de créer ces aménagements.
5 parcelles sont en cours de cession. A l'issue des travaux, de la RD28 au croisement, il est prévu de goudronner le chemin avec un financement par ces nouveaux propriétaires (travaux inclus dans le prix de vente). Au droit des parcelles, il est prévu des élargissements afin d'améliorer les conditions de circulation.
Il n'est pas prévu de travaux par la commune sur la partie privative. La réfection de la voirie reste à charge des riverains.

• La sortie du chemin des routes vers la RD28 est très dangereuse par un manque de visibilité. Ce carrefour est dans un virage ne permettant pas de garder sa voie de circulation pour sortir en direction de Brignoles. Est-il prévu un aménagement ?

Cette portion de route est de compétence du département. Nous envisageons avec l'amélioration de l'aire de loisirs des Candouliers de modifier ce carrefour afin de le sécuriser et marquer l'entrée de la commune. Cet aménagement est en cours d'étude et doit être valider par les services du département.

• Les nouvelles constructions vont imperméabiliser le sol et ainsi dégrader la situation hydraulique du quartier. Est-il envisagé des actions ?
La réglementation du PLU impose à toute nouvelle construction et agrandissement de compenser l'imperméabilisation du projet par un puisard d'une capacité de 1m3 pour 10m2 imperméabiliser.

• Suite à la sécheresse, les ressources en eau de la commune sont-elles stables ?

A ce jour, la ressource en eau potable ne présente aucun signe de faiblesse mais cette situation reste précaire.
Nous travaillons actuellement pour que la commune soit raccordée au canal de Provence afin de sécuriser sur du long terme notre ressources.

• Y a-t-il un programme de réparation de voirie de prévu ? Il est signalé en réunion que les chemins suivants nécessiteraient des travaux ; chemin du Regay et chemin de Saint Eloi

Ces travaux sont lourds et nécessitent une programmation budgétaire. Un diagnostic sera établi sur l'ensemble des chemins communaux afin de recenser tous les chemins qui nécessitent des travaux. L'objectif est de proposer un programme pluriannuel de réfection de voirie pour les prochains budgets aux élus.

• On constate que le sens interdit du chemin du Regay n'est pas respecté.

Il est vrai qu'au début du dispositif, le sens interdit était régulièrement franchi. Depuis, suite à la présence de la Police Municipale, la situation s'est largement améliorée.

• L'adressage des chemins sur les applications n'est pas complet. Suivant les applications, nos chemins ne sont pas reconnus.

La déclaration de la nomination des chemins a bien été réalisée par la Commune. Les chemins sont d'ailleurs bien référencés sur Géoportail (site géré par l'Etat). Nous pensons que certaines applications utilisent leurs propres ressources que nous ne pouvons maîtriser.

• Pourquoi avoir réglementé les brises-vues alors que certaines installations sont très récentes.

En effet, la modification du PLU de mars 2023 a réglementé les brises-vues. Il est a précisé qu'avant cette date, les brises-vues étaient tout simplement interdits et que toutes installations étaient donc illégales. Les administrés étaient donc sans solution face aux non-conformités en urbanisme ou tout simplement lors de conflits de voisinage. Conscients que ces installations participent à votre qualité de vie, nous avons donc donné la possibilité d'installer des brises-vues sur notre commune tout en respectant une certaine qualité et harmonie dans les matériaux utilisés.

- **On constate un goût de javel plus ou moins prononcé dans l'eau potable, est-ce normal ?**

L'eau potable est fortement contrôlée et nous avons 100% de conformité. L'eau est chlorée par Véolia afin de garantir cette potabilité. Il n'y a donc aucun risque dans sa consommation.

- **Qu'est-il prévu sur l'aire de loisirs des Candouliers et quand les travaux sont-ils prévus ?**

En effet, il est prévu une amélioration de l'aire de loisirs des Candouliers tout en préservant ce site naturel et remarquable. L'étude de faisabilité est terminée et nous envisageons les équipements suivants : des arbres d'ombrage ; pump-track ; accrobranche ; tyrolienne ; aire de jeux de grimpe type araignée ; aire de camping-car ; piste de course à pied ; agrès de fitness-crossfit ; kiosque…
Nous sommes actuellement à l'étude de faisabilité et nous sommes en veille pour bénéficier de subvention. Nous n'avons pas encore de date des travaux mais dès que le plan de financement sera sécurisé, les travaux débuteront.

- **Est-il possible de rajouter un rack à vélo à l'abri de bus des allées ?**

Le site est déjà équipé d'un rack à vélo. Il est placé quelques mètres après l'abri bus.

- **Est-il prévu de subventionner des systèmes de récupération d'eau de pluie par la mairie ?**

A notre connaissance, pas de commune de notre région n'a mis en œuvre cette aide. Toutefois, nous trouvons l'idée intéressante et nous allons étudier sa faisabilité.

- **Pouvez-vous nous préciser quand l'aménagement du quartier Roulète va débuter ?**

Actuellement, le contexte immobilier est très tendu. Nous avons temporisé le projet afin de le débuter lorsque les conditions seront favorables.

- **On subit régulièrement des nuisances de voisinage (chiens, travaux, etc.)**

Nous conseillons toujours le dialogue entre voisins afin de parler simplement du ressenti de cette gêne. A défaut de réussite, nous vous invitons à contacter la Police Municipale, compétente dans la gestion de ces situations.

- **Avez-vous trouvé un nouveau médecin ?**

Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.
Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domiciles sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.
Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Les travaux d'effacement des réseaux dans la rue H. Fabre sont une réussite. Félicitation pour la mise en œuvre de ce projet.**

Vos remerciements seront transmis à l'équipe municipale.

- **Le projet de la coopérative est toujours d'actualité ?**

Oui, ce projet est porté par 2 agriculteurs agréé bio de Bras. Ils prévoient la production sur place de leur vin avec une vente sur site. D'après nos informations, le projet devrait être finalisé courant 2024.

- **Les travaux de réalisation d'un parking au droit de la rue Jean Jaurès sont toujours prévus ?**

Malheureusement, les études de sol sont très défavorables. Nous avons donc abandonné cette réalisation. Toutefois, un nouveau terrain a été acheté à proximité immédiate et un parking de 20 places environ sera réalisé. Afin de bénéficier de subvention, les travaux sont prévus en 2024.

- **La commune est-elle concernée par les maisons menacées d'effondrement ?**

Oui, comme quasiment toutes les communes. Nous restons très vigilants et nous mettons en œuvre la procédure de péril dès que nous avons un doute sur la stabilité d'un ouvrage. N'hésitez pas à nous signaler si vous constatez également des situations préoccupantes.

ZONE 1

RÉUNION DE QUARTIER DU 17 MAI 2023

- **Les travaux du parking paysager et du belvédère seront finis quand ?**

Suite à un décalage d'altimétrie entre le projet et la réalisation, nous avons dû effectuer des travaux de maçonnerie sur le mur du belvédère. Suite aux conflits actuels, l'acheminement des pierres de couvertine est retardé. Dès la réception des pierres, les travaux sur le parking et sur le belvédère seront entrepris.

- **L'entretien des espaces verts du lotissement des templiers n'est pas réalisé par le service technique mais par les riverains, pourtant ce lotissement est devenu communal.**

L'entretien et l'embellissement du village est un objectif commun et nous encourageons ses initiatives des riverains qui entretiennent les parties collectives.

- **La propreté du village et notamment de la rue de l'égalité n'est pas réalisé assez régulièrement par les services de la commune**

Comme évoqué en réunion, nous subissons de nombreuses incivilités (déjection canine, dépôt sauvage, etc..). Non seulement, ces actes mobilisent fortement les services techniques mais dégradent le bien vivre dans notre commune. Nous faisons au mieux pour maintenir un village propre mais nous comptons sur tous pour nous aider dans cet objectif.

- **Pourquoi la balayeuse ne passe pas plus souvent ? Et lors de son utilisation, seulement la voirie est balayée**

La balayeuse a été réparée et elle sera utilisée plus régulièrement. L'entretien des trottoirs se fera désormais en même temps.
Pour rappel, nous attirons également l'attention que l'entretien des trottoirs incombent à chaque propriétaire.

- **Avec la fermeture de parking de la coopérative, le trottoir a également été condamné.**

Le trottoir sera rétabli.

- **Le stationnement en zone bleue devant la coiffeuse n'est pas respecté.**

Ce point est déjà très contrôlé par la police municipale et des verbalisations régulières sont effectuées. Nous resterons très vigilants au respect de ce stationnement.

- **Le stationnement sur la place du 14/07 est complètement anarchique, cela perturbe fortement l'accès à la rue de la république et à la traversée du village.**

Malgré nos sensibilisations, ces mauvais comportements perdurent. Quand la police municipale est présente, pas d'incivilité mais les autres missions de ce service ne permettent pas d'assurer une présence quotidienne. Nous avons étudié la verbalisation par caméra mais la législation ne permet pas de verbaliser par enregistrement.
Dès la fin des travaux, nous essayerons de mieux faire respecter cette espace.

- **On constate que le sens interdit de la rue Emiles Combes n'est pas respecté et une vitesse excessive.**

Effectivement et malgré notre présence et nos repressions, ces incivilités perdurent. La police municipale reste vigilante et continuera les surveillances.

- **Du fait des travaux et de la circulation, les chemins des aires neuves et des crêtes se sont fortement détériorés**

En effet, même si ce n'est pas signalé, ces chemins sont utilisés comme déviation par un grand nombre de véhicule. Par conséquent, une réparation sera effectuée par la municipalité à la fin des travaux.

- **On constate une vitesse excessive rue de l'égalité. Est-il possible d'installer des ralentisseurs au niveau des poubelles.**

Cette rue reste très étroite et en impasse. Nous ne sommes pas favorables à installer des ralentisseurs qui provoquent d'autres nuisances (bruit - obstacle aux écoulements des eaux).

- **L'installation du feu route sur l'ancien chemin du Val à Saint Maximin est une très bonne idée. Nous félicitons cette installation.**

Merci pour ce retour positif.

- **Dans le parking paysager, des arbres ont été implantés très proches du canal d'irrigation. N'y a-t-il pas un risque ?**

Suivant le spécialiste, ces implantations ne présentent aucun risque. Pour plus de sécurité, une protection contre les racines sera mise le long du canal et ainsi les guider dans une autre direction.

- **Est-il prévu l'implantation d'arbres dans le projet de réaménagement du centre-village ?**

Il est prévu l'implantation de nouveaux arbres dans le parking paysager et dans la rue Jean Jaurès. Par contre, dans la rue H. Fabre, il n'y avait pas d'espace suffisant pour en implanter.

- **Le chemin en bord de rivière sera toujours ouvert à la circulation après les travaux ?**

Non ce chemin sera rétabli en voie verte (piéton et vélo).

- **On constate que le point de collecte des déchets de la rue E. Combes n'est pas respecté (gravats, bois, etc..). De plus, sur ce site, le nombre de conteneurs est insuffisant que ce soit en ordure ménagère ou en emballage.**

On déplore cette attitude et la feignantise de ne pas se rendre à l'espace tri.
Depuis les travaux et les déviations, les habitudes de dépôts de déchets sont perturbées. Dès la fin des travaux, nous demanderons au Sived NG de contrôler le taux de remplissage et d'ajuster le nombre de conteneur au besoin du quartier. Pour les incivismes, des contrôles seront établis avec des verbalisations si nécessaire.
Nous allons également fabriquer des panneaux de sensibilisation sur les sites les plus sur les sites délicats.

- **Suite aux travaux de la phase 1, la solidarité et les relations entre voisins ont été renforcées. Il a donc été créé un Comité d'Intérêts de Quartier (CIQ) afin d'entretenir les relations après les travaux.**

Les élus attachent beaucoup d'importance à la participation citoyenne et nous sommes ravis de cette initiative et qu'un comité de quartier ait été créé.

- **Est-il possible de prolonger l'éclairage public jusqu'à 23h30 voire minuit ? Par contre, le matin, il n'y a pas forcément de besoin. Est-il prévu un passage en LED ?**

Notre volonté était aussi bien écologique qu'économique. Nous avons donc fait ce choix d'horaire qui répond à la majorité des déplacements. Par contre pour le matin, il était essentiel de couvrir les déplacements des collégiens et lycéens pour le bus de 7h, c'est pourquoi l'éclairage est maintenu à partir de 6h du matin.
Il est bien prévu de modifier progressivement tous nos lampadaires en les passant en technologie LED et en modifiant ceux de type «boule» afin d'orienter le flux lumineux uniquement vers le bas et ainsi lutter contre la pollution lumineuse.
Afin d'aller plus loin, la municipalité a lancé une étude pour une production électrique avec du photovoltaïque en toiture et ainsi bénéficier d'une autoconsommation sur nos bâtiments communaux.

- **Nous avons constaté la disparition des bornes kilométriques dans la rue H. Fabre et O. Gérard. Avez-vous prévu de les repositionner ?**

Nous allons demander aux entreprises de les repositionner.

- **Est-il envisagé d'installer des panneaux en entrée de commune pour informer de la mise en place de l'extinction de l'éclairage public ?**

Nous ne sommes pas favorables à multiplier les panneaux en entrée de commune.

- **Avez-vous trouvé un nouveau médecin ?**

Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.
Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domiciles sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.
Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Le parking Octave Gérard est dégradé avec des trous.**

Des réparations ont déjà été effectuées juste après la fête du printemps.